

substantiel de sénateurs s'y opposent, nous devrions demander au président de trancher.

**Le sénateur Phillips:** Honorables sénateurs, j'invoque le Règlement. Je fais remarquer au Sénat que l'opposition avait d'abord l'intention d'avoir un vote cet après-midi et plus tard, et elle a changé d'idée et elle a décidé d'ajourner le débat. Cette motion ne fait que retarder la décision jusqu'à mercredi, soit d'un jour, dans le but de découvrir l'intention de la Chambre des communes. Elle n'élimine en aucune façon le comité plénier. À moins que d'ici à mercredi, la Chambre des communes ne nous invite ou adopte une résolution, le Sénat est encore libre de se former en comité plénier. Le comité plénier n'aurait pas siégé avant mercredi prochain, de toute façon, alors cette motion ne lui fait pas obstacle. Elle ne modifie aucunement l'intention de la motion initiale. Je demande à la présidence de tenir compte de cela en rendant sa décision. Le comité que l'opposition a l'intention de former actuellement n'existerait pas avant mercredi prochain, de toute façon, alors cette motion ne modifie aucunement la motion initiale.

**Le sénateur Frith:** Voulez-vous attendre jusqu'à la semaine prochaine et proposer l'ajournement du débat?

**L'honorable John B. Stewart:** Honorables sénateurs, le sénateur Phillips n'a pas parlé du rappel au Règlement. Il a parlé de l'ordre dans lequel les événements se dérouleraient éventuellement, mais nous sommes saisis d'un rappel au Règlement. Je crois que le chef de l'opposition a raison. Voyons ce que le ministre propose de faire. Il propose réellement deux étapes distinctes. Il propose, premièrement, que le Sénat accepte que la motion principale dont il est saisi ne soit pas adoptée maintenant. Si le ministre veut voter contre la motion du sénateur MacEachen, il n'a pas besoin d'essayer de l'amender. Il lui suffit de voter contre elle. Cette façon de procéder serait réglementaire.

Cependant, cela ne suffit pas au ministre. Il veut faire inscrire à l'ordre du jour du Sénat une motion différente. Il y a une technique grâce à laquelle le ministre peut proposer une nouvelle motion à l'ordre du jour du Sénat. Il peut donner avis de sa motion ou d'une motion complètement différente de celle qu'il essaie de proposer en douce au moyen d'un prétendu amendement. À mon avis, il ne peut pas faire rejeter la motion du sénateur MacEachen par un prétendu amendement qui aurait pour effet de remplacer cette motion par une autre complètement différente. Il fait disparaître deux choses illégalement ici; par conséquent sa prétendue motion d'amendement doit être déclarée irrecevable.

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)):** Honorables sénateurs, j'attire simplement votre attention sur le fait que la motion initiale proposée par l'honorable chef de l'opposition est la suivante:

Que l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient déferés à un comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.

L'amendement que je propose ajouterait les mots suivants:

Que, à moins que le Sénat ne reçoive un message de la Chambre des communes d'ici au mercredi 17 juin 1987 l'invitant à participer à un comité mixte spécial

[Le sénateur Roblin.]

sur la Constitution, l'entente constitutionnelle du lac Meech...

Je ne vois pas en quoi cela annule la motion initiale; l'amendement. Cela la modifie. Franchement, je cherchais un moyen de gagner du temps. Je ne voulais pas obliger le Sénat à tout recommencer si nous avons accepté cette motion puis reçu un message de la Chambre des communes nous demandant de participer à la formation d'un comité mixte. Il aurait fallu que nous ayons un autre débat, et le Sénat aurait pu se trouver dans la position très fâcheuse de devoir refuser un message de la Chambre des communes nous demandant notre adhésion.

**Le sénateur Frith:** Jamais de la vie! Sommes-nous censés ne jamais le faire? N'y a-t-il rien de sacré?

**Le sénateur Murray:** Je pensais que l'amendement que j'ai proposé nous préparerait à toute éventualité, que si la Chambre des communes nous envoyait un message pour nous demander de participer à un comité mixte...

**Le sénateur Guay:** Si!

**Le sénateur Murray:** ... nous y consentirions alors, comme c'est presque toujours—certainement toujours d'après mon expérience personnelle—ce que fait le Sénat. Si la Chambre des communes n'envoyait pas ce message d'ici à une semaine, si par exemple, elle décidait d'avoir son propre comité, alors nous ferions comme le chef de l'opposition a proposé et nous nous formerions en comité plénier. Je pensais que j'avais trouvé un moyen de gagner du temps, de protéger les rapports traditionnels entre le Sénat et l'autre Chambre ainsi que de faire progresser ce projet. Si je n'ai pas atteint mon objectif, je le regrette, mais je sollicite pour moi et mon amendement la compréhension de la présidence.

● (1500)

**Le sénateur MacEachen:** Honorables sénateurs, la forme de l'amendement est inacceptable, car la nouvelle motion demande le rejet de la motion que j'ai moi-même présentée. Si la motion du sénateur Murray était mise aux voix et adoptée, elle réduirait à néant la motion originale.

**Le sénateur Murray:** Elle la modifierait.

**Le sénateur MacEachen:** Elle ne serait pas adoptée maintenant; elle serait rejetée.

**Le sénateur Murray:** Elle la modifierait.

**Le sénateur MacEachen:** Elle dit:

... ne soit pas adoptée maintenant.

Autrement dit, elle serait rejetée. C'est exactement le libellé. Les mots signifient quelque chose et, en termes parlementaires l'expression «Que la motion ne soit pas adoptée maintenant» signifie qu'elle soit rejetée. Puis, en utilisant le mot «modifiée», une nouvelle motion a été substituée, de sorte que j'ai une objection quant à la forme, objection qui vaut tout autant qu'une objection quant au fond. Cependant, comme vient de le dire le leader du gouvernement, si ce prétendu amendement était mis aux voix et adopté, nous établirions alors un comité mixte.